ÉDITION SPÉCIALE

nouvelles CSN

Mai 1985

Négociations chez Continental: on progresse... mais lentement...

Il y a eu 4 journées et demie de négociations au Saguenay-Lac-St-Jean. Les 9 et 10 mai derniers les représentant-e-s des employé-e-s du magasin Continental de Cap aux Meules, aux Îles de la Madeleine, rencontraient la direction de ce magasin. Il y a également eu des séances de négociations au magasin Continental de Baie St-Paul. Que peut-on dire de ces négociations? Certes que ça progresse. Mais lentement. Et surtout que les quelques 200 employé-e-s des magasins Continental du Saguenay-Lac-St-Jean, de Port-Cartier sur la Côte-Nord, de Baie St-Paul dans Charlevoix, et de Cap aux Meules aux Îles de la Madeleine qui négocient actuellement le renouvellement de leurs conventions collectives revendiquent l'amélioration des conditions salariales et de travail des surnuméraires; la protection de leurs emplois face à l'introduction des changements technologiques et la sous-traitance, ainsi que des augmentations de salaires pour l'ensemble des syndiqué-e-s.

Cette deuxième édition spéciale de Nouvelles CSN consacrée aux négociations chez Continental trace le bilan des négociations entre les syndicats CSN de 12 magasins et la direction de cette entreprise «bien ce chez nous».

Au Saguenay-Lac St-Jean:
les surnuméraires ont enregistré des gains

Après quatre journées et demie de négociations entre les porte-parole syndicaux et la direction de la chaîne de magasins Continental du Saguenay-Lac St-Jean en avril, on estime que les employé-e-s classés surnuméraires ont enregistré des gains, mais que ce n'est pas final et qu'il reste des clauses à préciser.

Selon le conseiller syndical de la Fédération du commerce (CSN) assigné à ce dossier, Jean-Paul Lapointe, «on peut parler d'une certaine évolution aux chapitres concernant les surnuméraires, mais il faut faire en sorte que le travail soit accordé par ordre d'ancienneté» «Dans un premier temps, ajoute-t-il, il faut embaucher les «temps plein». Ensuite, on fait appel aux «temps partiel». Enfin, on a recours aux employé-e-s surnuméraires mais il faut que l'employeur reconnaisse à ces derniers le droit d'accumuler de l'ancienneté et accorde des droits de promotion».

Au chapitre des augmentations salariales pour les surnuméraires on devrait, le 30 mai prochain, parler d'un rattrapage de l'ordre de $ 1.50 à $ 2.00 de l'heure pour ce groupe d'employé-e-s.

Quant aux autres catégories de salarié-e-s des magasins Continental du Saguenay-Lac St-Jean on devrait revendiquer des augmentations salariales de 15% et de 10% pour une convention collective se terminant le 31 mai 1987. Le salaire horaire moyen des travailleuses et travailleurs des Continental du Saguenay Lac-St-Jean est aux alentours de $ 6.96 nous dit Jean-Paul Lapointe.

A Victoriaville: un intérêt certain pour la négociation

On nous dit que les quelque 50 employé-e-s du magasin Continental de Victoriaville dans les Bois-Francs suivent avec intérêt l'actuelle ronde de négociations entre les représentant-e-s de 12 syndicats de magasins Continental représentant plus de 200 employé-e-s et la direction de cette chaîne de magasins à rayons qui a vu le jour en 1946 sur la rue Racine à Chicoutimi.

Rappelons que ce groupe d'employé-e-s a ratifié cette année une première convention collective après quelques mois de conflit.

Pour la présidente de ce syndicat, Marie Croteau, il existe une façon pour améliorer le sort des salarié-e-s: «c'est en restant ensemble et en s'appuyant».

Baie St-Paul: un congédiement

Le syndicat défendra une travailleuse dont l'employeur a annoncé le congédiement car, prétexte-t-il, elle serait timide...

À SUIVRE

Baie St-Paul: on définit les statuts d'employé-e-s, mais ça reste à préciser pour les surnuméraires

Les rencontres de négociations entre les porte-parole du Syndicat des employé-e-s du magasin Continental de Baie-St-Paul (CSN) et le procureur patronal de ce commerce ont permis de s'entendre sur de meilleures définitions des statuts d'employé-e-s. Cependant, ça reste à préciser pour les employé-e-s surnuméraires dont la plupart ont plus d'un an d'ancienneté.

En effet, la partie syndicale et la partie patronale s'entendent pour dire que: un-e employé-e effectuant **37 heures de travail** par semaine sera désormais considéré comme **«temps plein»**; un-e employé-e faisant **plus de 20 heures** de travail par semaine sera considéré **«temps partiel»**; et enfin, quant aux employé-e-s rentrant au travail **moins de 20 heures** par semaine ils et elles seront considérés comme **surnuméraires.** Les négociateurs syndicaux revendiquent cependant pour ceux-ci le droit d'accumuler de l'ancienneté et des hausses salariales.

Pourquoi?

En refusant à ces temporaires le statut de «temps partiel», l'employeur empêche ces cinq femmes de retirer un meilleur salaire (on les brime de $ 1.00 de l'heure en moyenne), d'obtenir des congés de maladie (1/2 journée par mois), d'avoir droit à des congés parenteaux, et plusieurs autres avantages.

On comprendra donc qu'en voulant maintenir ces employé-e-s dans la catégorie «surnuméraire», l'employeur escompte bien réaliser des économies. Pourtant ces employé-e-s remplissent les mêmes tâches que leurs compagnes de travail.

Une question de reconnaissance

Malgré ces accords de principe au chapitre des statuts d'employé-e-s, le porte-parole patronal refuse de reconnaître à cinq employé-e-s le statut de travailleuses régulières à «temps partiel». Il s'objecte à les classer ainsi même si le passé démontre que celles-ci font en moyenne plus de 20 heures par semaine.

À Cap aux Meules: «on a hâte de voir si on va uniformiser les salaires»

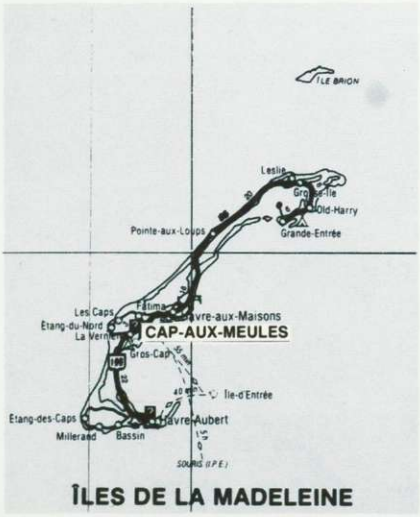

«La présidente du Syndicat des employé-e-s du magasin Continental (CSN) de Cap aux Meules aux Îles de la Madeleine, Hélène Longueépée, a hâte de commencer à négocier et de voir si l'employeur va uniformiser les salaires pour des employé-e-s qui font les mêmes tâches» nous dit au téléphone le négociateur syndical Marc Beaudoin.

Aux «Îles», les négociations entre les représentants syndicaux de la 20 aine d'employé-e-s du magasin Continental et les administrateurs locaux de ce magasin ont débuté les 9 et 10 mai derniers.

Aux «Îles» on souhaite la parité salariale avec des groupes d'employé-e-s qui retirent des rémunérations plus élevées pour un même travail. Là-bas également ont privilégiera l'amélioration des conditions de travail et salariales des employé-e-s surnuméraires: rattrapage salarial et ancienneté seront donc à l'ordre du jour.

À SUIVRE.

Continental: protégeons nos emplois

Les quelque 200 employé-e-s de 12 magasins Continental répartis aux quatre coins du Québec qui négocient actuellement leurs conventions collectives veulent également enchasser des clauses protégeant leurs emplois. Ça se comprend. Partout au Québec le chômage est effarant et les changements technologiques, lorsqu'on ne les prévoit pas, se traduisent par des mises à pied.

Changements technologiques

Les syndicats CSN de Continental veulent s'assurer que l'introduction de changements technologiques ou de nouvelles façons de produire n'entraîneront pas de mises à pied ou une réduction des heures de travail.

Concrètement cela veut dire qu'on ne voudrait pas que l'achat d'un ordinateur capable de faire l'étiquettage multiplie les mises à pied et la réduction d'heures de travail chez un groupe d'employé-e-s dont certains travaillent en moyenne 20 heures par semaine.

Sous-traitance

Au chapitre de la sous-traitance, on veut s'assurer du même genre de protection. Et voir à ce que l'octroi de sous-contrats ne cause pas de mise à pied ou de réduction de travail. Par exemple, si l'employeur remettait l'ouvrage d'étiquetage à une personne qui travaille à la maison, on ne veut pas que ce geste coupe dans des emplois.

OUI À LA PARITÉ SALARIALE

À Baie St-Paul on réclame également la parité salariale avec les employé-e-s syndiqué-e-s de la région du Saguenay Lac St-Jean.

Concrètement cela signifie qu'on ne veut plus être sous-payé pour un travail similaire.

Un exemple

Par exemple, on sait qu'une travailleuse de Chicoutimi possédant huit années d'ancienneté touchera un salaire horaire de $ 8.51 de l'heure. À Baie St-Paul, la même travailleuses est rémunérée $ 7.03 de l'heure. Une différence de $ 1.48 de l'heure.

Elles font pour autant toutes les deux le même ouvrage.

Rattrapage salarial pour les surnuméraires. Parité salariale pour des employé-e-s régulières. Ces inégalités salariales ne servent qu'à accroître les profits de Continental. Et on sait que pour l'année financière 1983-1984, Continental affichait une augmentation de son chiffre d'affaires de 5% et des profits de près de $ 2,000,000.00.

"À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL!"

FRANCE CÔTÉ, EMPLOYÉE À CONTINENTAL BAIE-ST-PAUL.